

Décines, le 5 novembre 2020

A l'attention de M le recteur
92 rue de Marseille
69007 Lyon

s/c M. LAPOSSE, proviseur du lycée Charlie Chaplin

Objet : demande de passage en demi-groupes et dotation supplémentaire en AED pour garantir la sécurité et la santé des élèves et de l'ensemble des personnels.

Monsieur le Recteur,

Nous avons formulé dès lundi 2 novembre la demande d'un passage en demi-groupes afin de permettre de garantir la sécurité et la santé des élèves et des personnels du LPO C Chaplin dans le contexte de crise sanitaire actuel. Or nous venons d'apprendre que la DSDEN du Rhône refuse cette modalité d'organisation pour notre lycée ce que nous contestons.

Nous sommes dans un contexte de deuxième vague. Le virus circule plus largement qu'au printemps dernier. Le président de la République lui-même a parlé de deuxième vague plus dure et plus meurtrière. Le protocole sanitaire renforcé n'est qu'une illusion. Le Ministre le reconnaît lui-même c'est un protocole renforcé « si possible ».

Pour les personnels du LPO C Chaplin de Décines, l'ouverture de notre établissement en période de confinement permet de conserver un lien pédagogique plus fort avec tous les élèves que par l'école à distance. Les effets du confinement, notamment en matière d'inégalités sociales, sont particulièrement lourds. Mais cela ne peut se faire au détriment de la santé et la sécurité des personnels, des élèves et de leurs familles.

En l'état le protocole sanitaire ne peut pas être appliqué de manière « renforcée » dans notre établissement :

- l'aération des salles n'est possible que très partiellement et de façon insuffisante (un défaut de fabrication empêche une ouverture correcte des fenêtres, c'est déjà une difficulté en temps habituel, cela devient une contrainte insurmontable en période de crise sanitaire)
- les effectifs par classe dans notre établissement sont particulièrement élevés (classes à 35, 36 élèves et les salles sont trop petites pour permettre la distanciation physique)
- le lundi 3 novembre, 5 agents d'entretien ne pouvaient pas être présents et n'étaient pas remplacés. Il est impossible dans ces conditions d'assurer un nettoyage plus fréquent des salles, à moins d'imposer une surcharge de travail aux personnels présents qui sont par ailleurs déjà en nombre insuffisant en période habituelle (hors crise sanitaire)
- il est impossible de mettre en place le dispositif une classe / une salle d'une part parce que les locaux ne le permettent pas (l'établissement ne disposant pas de salles en nombre suffisant : 36 grandes salles en capacité d'accueillir 35 élèves pour plus de 45 classes), d'autre part parce que la réforme du lycée oblige à un déplacement des élèves en fonction des spécialités choisies ou des groupes de langues par exemple. Le brassage des élèves ne peut donc pas être évité (même si depuis la rentrée, le dispositif « une salle – une classe » a été mis en place dans notre établissement pour le niveau de seconde)

- malgré les premières mesures prises, le brassage des élèves lors de la demi-pension est impossible à éviter dans les faits
- en EPS, les élèves sont sans masques, parfois dans des locaux fermés et manipulent du matériel commun.

Il existe pourtant une solution : passer sur un fonctionnement en demi-groupes, ce qui permettra de diminuer le nombre d'élèves dans une salle de classe, mais aussi dans les couloirs, dans la cour de récréation, au restaurant scolaire, etc. C'est un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la diffusion du virus à l'intérieur des établissements scolaires.

Nous renouvelons donc notre demande pour que notre lycée passe sur un fonctionnement en demi-groupe selon les modalités suivantes : un passage en demi groupe en alternance lundi-mardi-mercredi / jeudi-vendredi ; les élèves qui ne sont pas présents au lycée auraient un travail de préparation pour les séances suivantes. Cette modalité permettrait de faire en sorte que les élèves soient présents, chaque semaine, au moins deux jours dans l'établissement afin d'éviter le décrochage.

Nous demandons par ailleurs une dotation supplémentaires en AED. La charge de travail des équipes de vie scolaire est très fortement alourdie et le respect du protocole sanitaire ne peut pas se faire efficacement sans des personnels supplémentaires.

En cas de refus, nous nous réservons le droit d'utiliser notre droit de grève. Notre pays est aujourd'hui en état d'urgence sanitaire. La situation est grave. Des réponses à la hauteur des enjeux doivent être apportées par l'institution.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public d'éducation.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du Lycée C Chaplin
Les élus au CA SNES-FSU – Sud Education - FO